



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. BASTELICA à M. LUCIANI, Mme SIMONPIETRI à M. CIABRINI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/32

Adoption du budget primitif 2018- Ville

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Les orientations budgétaires 2018 de la Ville, présentées lors du conseil municipal du 19 Février dernier ont permis de dresser le cadre institutionnel et de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2018 dans un contexte de grande incertitude et de réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'État et les collectivités locales.

Pour l'élaboration de ce budget primitif, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ↳ Maintien des taux de fiscalité communale,
- ↳ Transfert du CCAS vers la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien,
- ↳ Mutualisation des services informatiques et achats avec la CAPA,
- ↳ Gel des concours de l'État,
- ↳ Progression des recettes des services et des domaines,
- ↳ Baisse de la masse salariale (par rapport au CA 2017),
- ↳ Baisse des charges de fonctionnement,
- ↳ Maintien global des subventions aux associations,
- ↳ Niveau soutenu d'investissement pour le développement urbain.

Mais la particularité de cet exercice budgétaire 2018 tient dans la formalisation de ces objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque la ville d'Ajaccio devra, comme 318 autres collectivités, contractualiser ces objectifs avec l'Etat comme le prévoit la loi de finance. Cette contractualisation est prévue au cours du 1^{er} semestre 2018. Il s'agit là d'une véritable révolution non seulement dans la pratique mais également dans l'état d'esprit qui anime depuis la décentralisation la gestion locale.

Ce budget prend acte du transfert de la compétence du Centre communal d'actions sociales dès le 1^{er} janvier vers la communauté d'agglomération ainsi que la mutualisation entre la ville et la CAPA des services de la commande publique et de la direction des systèmes d'information à compter du 01 Février 2018.

Les contraintes inhérentes à l'élaboration du budget sont de plus en plus nombreuses. Dans un contexte de grande incertitude, de réformes en profondeur avec un manque de clarté et de lisibilité, les communes doivent poursuivre leurs missions auprès des administrés dont les attentes ne cessent de s'accroître. Après 4 années de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités un gel des dotations conditionné à un niveau de maîtrise des dépenses concertée et contractée avec l'Etat impact l'équilibre financier du budget au moment où la Ville porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir. Pour autant, la Ville a construit son budget 2018 avec une baisse des dépenses réelles de fonctionnement sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal tout en augmentant l'investissement. Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville s'est engagée depuis 2014 et qui est en permanence réinterrogée.

Le *présent* rapport de présentation du budget primitif 2018 annonce les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et la tendance par comparaison aux deux exercices précédents.

A. Les grands équilibres budgétaires

Le projet de budget primitif 2018 de la ville d'Ajaccio s'équilibre, toutes sections confondues, en recettes et en dépenses à un montant global de **124 511 623.42 Euros**.

- Section fonctionnement : **92 667 873.54 € (-1.5%/ BP 2017)**
- Section investissement : **31 843 749.88 € (+1.4%/ BP 2017)**

Suite à la décision d'inclure dès le vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, le budget primitif 2018 intègre, toutes sections confondues, les éléments suivants :

Le résultat reporté d'investissement de l'exercice 2016 : + 6 392 908.40 €
Le résultat d'investissement de l'exercice 2017 : - 4 428 306.60 €

Soit le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2017 : + 1 964 601.80 €

Le résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2016 : + 3 481 237.22 €
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 : - 1 689 593.68 €

Soit le résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2017 : + 1 791 643.54 €

Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 4 983 760.88 €
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement: 3 076 093.13 €

RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	90 876 230.00	26 878 274.54	117 754 504.54
Opérations d'ordre	0.00	3 000 873.54	3 000 873.54
Résultat reporté	1 791 643.54	1 964 601.80	3 756 245.34
Totaux	92 667.873.54	31 843 749.88	124 511 623.42

DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	89 667 000.00	31 843 749.88	121 510 749.88
Opérations d'ordre	3 000 873.54	0.00	3 000 873.54
Résultat reporté	0.00	0.00	0.00
Totaux	92 667 873.54	31 843 749.88	124 511 623.42

B. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour 2018 à 92.667 millions d'euros contre 94.095 millions d'euros au Budget Primitif 2017. Cette baisse concerne principalement la diminution des participations et remboursements versés par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien suite aux différents transferts de compétences et la mutualisation des services.

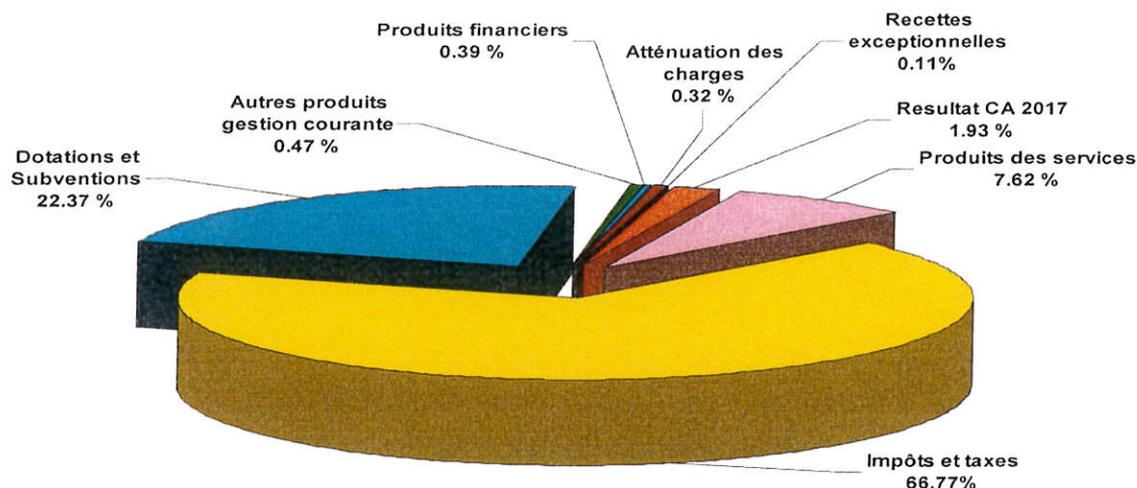
Le chapitre impacté par ces écritures comptables est principalement le chapitre 73 Impôts et taxes - diminution de l'attribution de compensation.

La structure des recettes de fonctionnement est la suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	% de variation	Part de la section
CHAP 70	Produits des services	6 300 000.00	7 060 000.00	+ 12.06 %	7.62 %
CHAP 73	Impôts et taxes	61 827 350.00	61 878 450.00	+ 0.08 %	66.77 %
CHAP 74	Dotations, Subventions	21 350 140.00	20 732 500.00	- 2.89 %	22.37 %
CHAP 75	Autres produits gestion	440 000.00	440 000.00	0.00 %	0.47 %
CHAP 013	Atténuation des charges	280 000.00	300 000.00	+ 7.14 %	0.32 %
CHAP 76	Produits financiers	366 840.00	365 280.00	- 0.43 %	0.39 %
CHAP 77	Recettes exceptionnelles	50 000.00	100 000.00	+ 100.00 %	0.11 %
TOTAL RECETTES REELLES		90 614 330.00	90 876 230.00	+ 0.28 %	98.07 %
CHAP 002	Reprise anticipée du résultat du CA précédent	3 481 237.22	1 791 643.54	- 48.53 %	1.93 %
TOTAL RECETTES		94 095 567.22	92 667 873.54	- 1.52 %	100.00

Hors comptabilisation de la reprise anticipée du résultat du Compte Administratif 2017, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement inscrites restent stables par rapport aux inscriptions de l'exercice précédent avec une progression de 0.28 %.

STRUCTURE DETAILLEE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2018



1.1 Les recettes de fonctionnement par nature

➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine :

Inscriptions budgétaires	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Montants en €	5 586 000	6 300 000	7 060 000
Variations en %	+ 4.63 %	+ 12.78 %	+ 12.06 %

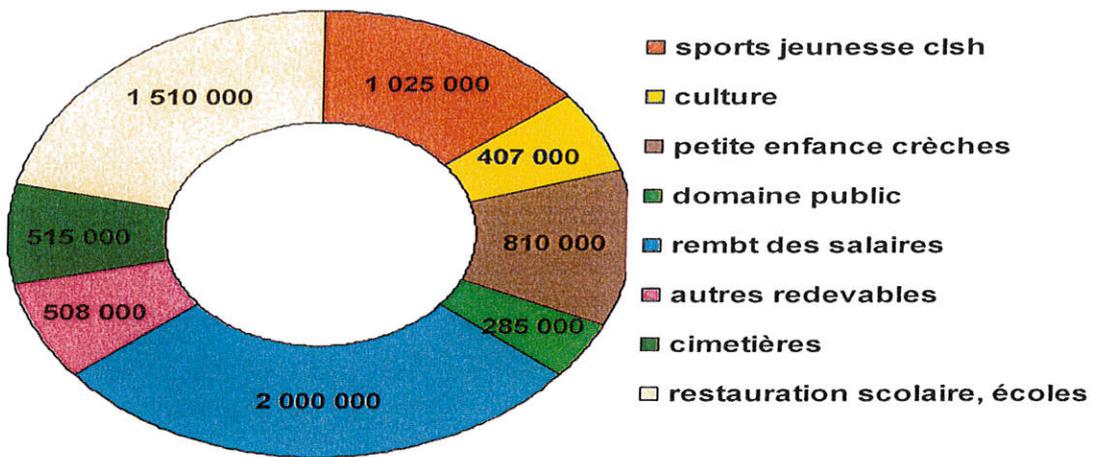
Les produits des services et du domaine s'établissent en 2018 à 7 060 K€ en progression de 12.06 % par rapport au BP 2017 et de plus de 6% par rapport au CA 2017. Il s'agit des recettes liées à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers et autres budgets annexes et régies; elles représentent 7.62 % des recettes réelles de fonctionnement. Nous avons travaillé sur le volet des recettes, comme en témoignent les délibérations présentées au conseil municipal l'an passé dans le cadre de la révision de certains tarifs ou redevances qui n'avaient pas été réévalués depuis de nombreuses années, tout en restant en dessous des tarifs pratiqués dans bon nombre d'autres villes de notre importance. Au cours de l'exercice 2018 de nombreuses mesures prises vont donc produire leurs effets en année pleine. Notamment les mesures de valorisation de tarifications relatives à l'espace public (délibérations 2017/144 et 175); au prêt de matériel pour les animations (délibération 2017/145), au périscolaire (2017/198); au plan communication des évènements (2017/95); aux concessions perpétuelles (2017/114). Dans un souci d'optimisation des ressources, un catalogue des tarifs a été confectionné par la direction des services financiers et rassemble l'ensemble des prestations municipales soumises à tarification.

Les principales recettes à la hausse sont :

- Une fréquentation plus importante enregistrée dans les structures municipales petite enfance et restauration scolaire.
- Une meilleure facturation par le service des halles et marchés de l'utilisation du domaine public et de droits de voiries.
- La vente de concessions perpétuelles dans les cimetières (nouvelle tranche Saint Antoine)

- Les refacturations de prestations de service aux régies du port de plaisance et de la régie des parkings opérées par la ville.

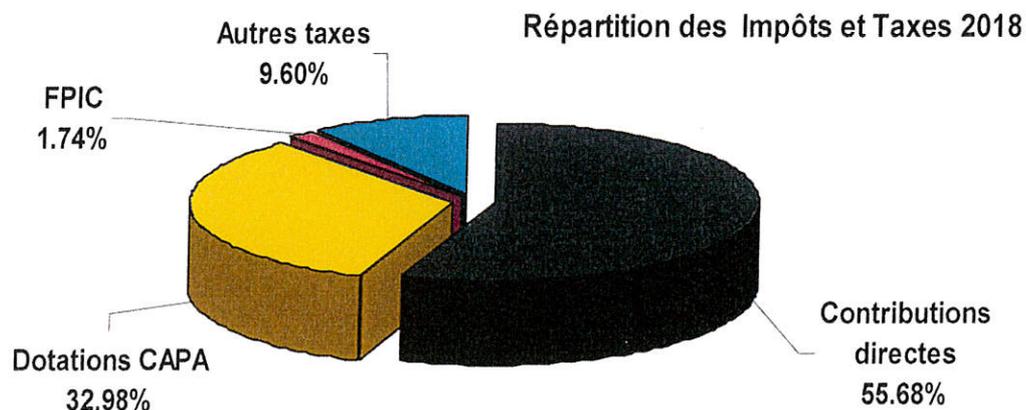
Détail par domaine des recettes chapitre 70



➤ Chapitre 73 : Impôts et taxes :

Inscriptions budgétaires	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Montants en €	62 356 380	61 827 350	61 878 450
Variations en %	+ 2.61 %	- 0.85 %	+ 0.08 %

Composé principalement des contributions directes, des versements provenant de la communauté d'agglomération du pays ajaccien et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente près de 67 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville d'Ajaccio. Comparées aux inscriptions budgétaires de l'année 2017, elles sont stables ; Cette relative stabilité constatée est liée en fait au transfert du CCAS vers la CAPA. (Diminution de l'attribution de compensation). Au sein de ce chapitre, il convient de distinguer le produit des contributions directes, les dotations versées par la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, le fonds de péréquation horizontale FPIC et les autres taxes.



❖ Les contributions directes

Les contributions directes représentent 55.68 % des impôts et taxes. La municipalité continuera sa trajectoire de non augmentation de sa fiscalité directe et restera particulièrement vigilante sur les dégrèvements annoncés par l'Etat.

Les décisions de l'Etat de réduire les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière...) de certains contribuables sont principalement prises selon 2 mécanismes : les dégrèvements et les exonérations. La différence entre ces 2 mécanismes se trouve surtout dans la manière dont l'Etat procède au remboursement des pertes de recettes occasionnées pour les collectivités locales.

La prospective budgétaire 2018 du présent chapitre s'appuie sur les perspectives ci-après :

☞ Orientation n° 1 : Reconduction des taux et des conditions d'abattement au même niveau que l'année 2017 avec une accentuation du travail de l'Etat pour que la ville récupère les rôles supplémentaires identifiés conjointement avec la DGFIP.

☞ Orientation n° 2 : le dégrèvement, envisagé par l'Etat dans le cadre du projet de LFI, de 30% de la taxe d'habitation pour près de 80 % des ménages en 2018, qui normalement devrait être une opération neutre financièrement pour la collectivité.

☞ Orientation n° 3 : une évolution des bases fiscales de +1.8 % (majoration forfaitaire et physique des bases).

Sur nos premières bases de calcul avec l'application des nouvelles délibérations le produit fiscal global pour 2018 est estimé à 34.452 M€. Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

Premièrement sur les bases réelles de l'état 1288 du CA 2017 majoré comme l'orientation n° 3:

Détail Etat fiscal 1288		CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
art 73111	Contributions directes	31 211 159	32 068 420	33 223 688	33 798 790
Taxe Habitation	Bases	76 647 530	76 717 288	78 237 174	79 645 443
	Evolution des bases	-	0.09%	1.98%	1.80%
	Taux appliqués	22.72%	22.72%	22.72%	22.72%
	Montants perçus	17 414 319	17 430 168	17 775 486	18 095 445
Taxe foncier bâti	Bases	74 520 264	75 874 651	76 782 471	78 164 555
	Evolution des bases	-	1.82%	1.20%	1.80%
	Taux appliqués	18.40%	18.40%	18.40%	18.40%
	Montants perçus	13 711 729	13 960 936	14 127 975	14 382 278
Taxe foncier non bâti	Bases	184 065	175 943	181 634	183 450
	Evolution des bases	-	-4.41%	3.23%	1.00%
	Taux appliqués	46.24%	46.24%	46.24%	46.24%
	Montants perçus	85 112	81 356	83 988	84 827
Majoration résidences secondaires	Montants perçus	0	595 960	1 236 240	1 236 240

Deuxièmement, le produit attendu au niveau de la taxe d'habitation pour les exercices 2016 et 2017 n'est pas conforme à ce qu'il aurait du être. Nous avons sollicité par courrier les services de la direction régionale des services fiscaux car il y a eu de nombreuses omissions concernant les bases de calculs des impositions. Les premières estimations et les premiers résultats attendus sur les corrections des logements dits vacants, suite aux différentes négociations engagées avec les services de la DGFIP, nous ont permis de percevoir 719 000 € au titre de l'exercice 2016 (Voir vote DM n°2/2017). En attendant une réponse des services fiscaux qui devrait être en capacité d'apporter les corrections attendues, le principe de la plus grande prudence a bien été appliqué dans le produit affiché (+ 653 K€ de produits complémentaires attendus).

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :

Il se calcule en effectuant le rapport entre le produit des impôts locaux et le produit des bases communales affectés des taux moyens nationaux. Il traduit la pression fiscale que la commune exerce sur la population communale par rapport à la moyenne nationale, et par conséquent les marges de manœuvre fiscales de la commune. Au dessus de 100 la pression fiscale est supérieure à la moyenne nationale.

➤ Pour la ville le ratio calculé sur la base de la fiche DGF 2017 est de : 88.61

❖ **Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération verse à la Ville une attribution de compensation (AC) qui se réduit comme l'an passé suite à des transferts de compétence (OMT) après réunion de la CLECT, ou bien dans le cadre de la constitution de services communs comme le service en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme en 2015.

L'exercice 2018 voit le transfert du CCAS et la montée en puissance de la mutualisation de divers services comme la direction des services d'information et du numérique et la direction adjointe de la commande publique dès le mois de Février. S'agissant du Centre Intercommunal d'Action Sociale, la CLECT devra se réunir au cours de l'année 2018 pour procéder à l'examen des charges précédemment supportées par la ville pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale ; la CAPA prenant en charge en complément les évolutions du service, et notamment son élargissement aux neuf autres communes. Dans l'attente de cette réunion, une somme prévisionnelle a été arrêtée et déduite de l'attribution de compensation, en tenant compte des charges supportées par la ville précédemment. (Baisse de l'attribution de compensation compensée par la baisse des charges au niveau du chapitre 65 et du chapitre 011 pour la Ville).

S'agissant des services communs, les conventions afférentes définissent les modalités de répartition des charges entre la ville et la CAPA en fonction du service rendu en faveur de l'une ou l'autre des collectivités. Pour la première année de fonctionnement, il est prévu un montant forfaitaire qui sera déduit de l'attribution de compensation compensée par une baisse au sein du chapitre 012 frais de personnel et du chapitre 011 dépenses de fonctionnement. Ces mutualisations feront l'objet d'une régularisation éventuelle en fonction de la clé de répartition retenue et des actes réalisés. Ainsi pour l'exercice 2018 le montant de l'attribution de compensation est estimé à hauteur de 16 542 850 euros.

La commune perçoit également une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui n'évolue que très légèrement en fonction du « panier fiscal » de la Capa. Suite aux récentes annonces gouvernementales qui doivent trouver leur traduction dans la prochaine loi de programmation des finances publiques il nous a été proposé par les services financiers de la CAPA de geler

l'évolution de la DSC à son niveau actuel tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 31 janvier 2017, soit un montant de 3 867 600 €.

❖ La péréquation horizontale FPIC

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ce fonds national représente une enveloppe dont le montant serait stabilisé jusqu'en 2022 ainsi qu'évoqué précédemment dans la PLF 2018. Nous envisageons donc en recette une inscription identique à la notification 2017 soit 1 078 000 € et une contribution à hauteur de 200 000 € également identique à celle notifiée en 2017. (cf. chapitre 014 en dépenses de fonctionnement).

❖ Les autres taxes indirectes

Les différentes taxes composant la fiscalité locale indirecte sont instituées soit par la collectivité elle-même soit par un texte législatif ; elles sont autant d'indicateurs de la prospérité économique locale. Directement impactées par l'activité économique, ces ressources ont été estimées selon le principe de prudence à partir des réalisations de l'exercice précédent. Les montants inscrits totalisent 5 938 000 € en 2018, soit 9.60 % des impôts et taxes.

Les principales taxes indirectes sont détaillées ci après :

☞ **La taxe additionnelle aux droits de mutation** ; Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier ce qui conduit à une estimation de recettes de 2 218 000 €. Si cette inscription 2018 est largement supérieure à celles prévues dans les budgets primitifs précédents, elle reste malgré tout prudente car inférieure aux encaissements à hauteur de 2 519 000 € constatés au compte administratif 2017.

☞ **La taxe sur la consommation finale d'électricité** ; La recette attendue au budget 2018 correspond donc au reversement de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Le produit attendu à hauteur de 1,4 millions reste stable par rapport à l'an dernier.

☞ **Le prélèvement sur les produits des jeux** ; Cette recette correspond à un prélèvement sur le produit des jeux réalisé par le casino municipal d'Ajaccio égal à 850 K€ et à un versement de 35 000 € effectué par les services de l'Etat au titre d'un prélèvement sur les produits des jeux en ligne.

☞ **La taxe locale sur la publicité extérieure** ; La recette prévisionnelle pour l'exercice 2018 est calquée sur le montant des titres émis au cours de l'exercice 2017 soit 630 K€.

☞ **Les droits de place** ; Ce poste correspond aux recettes liées au service des Halles et marchés. Il est réajusté par rapport aux encaissements constatés au CA 2017 augmenté de l'évolution anticipée pour 2018. Le montant prévisionnel calculé est de 805 K€.

Le tableau suivant retrace les principaux produits issus de la fiscalité indirecte et leur évolution 2017/2018.

INTITULE DES TAXES INDIRECTES	BP 2017	Réalisations CA 2017	BP 2018
DROIT DE PLACE	675 000.00	779 761.62	805 000.00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 400 000.00	1 326 827.52	1 400 000.00
PRODUITS DES JEUX	890 000.00	896 744.96	885 000.00
TAXES SUR LA PUBLICITE LOCALE	630 000.00	630 204.08	630 000.00
TAXE ADDITION. DROITS DE MUTATIONS	1 650 000.00	2 519 070.12	2 218 000.00
TOTAUX	5 245 000.00	6 152 608.30	5 938 000.00

➤ **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :**

Inscriptions budgétaires	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Montants en €	21 625 304	21 350 140	20 732 500
Variations en %	- 0.70 %	- 1.27 %	- 2.89 %

Depuis quatre ans la ville d'Ajaccio est très largement confrontée à la décre de concours financiers de L'Etat. Malgré la stabilisation à priori de la DGF et des autres dotations, les inscriptions budgétaires sont prévues à hauteur de 20.732 millions d'euros soit une diminution prévisionnelle 2.89 % par rapport au BP 2017 et s'explique en grande partie par les décisions gouvernementales de l'été dernier relatives aux contrats aidés qui impactent négativement les finances de la Ville.

Deuxième poste budgétaire, ce chapitre représente plus de 22 % des recettes réelles de fonctionnement. Nous n'avons à ce jour aucune connaissance ni lisibilité concernant les dotations et attributions provenant de l'Etat. Ainsi les hypothèses les plus prudentes ont donc été retenues et feront l'objet de corrections lors du vote d'une prochaine décision modificative.

❖ **Les compensations fiscales**

A l'origine, ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Les allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Les abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en zone urbaine sensible ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Sur ces compensations de nombreuses difficultés identiques à celles du reversement de fiscalité sur la TH (cf. chap.73) sont apparues pour anticiper les variations annuelles effectives de ces compensations, difficultés qui justifient des inscriptions budgétaires des plus prudentes. Pour 2018, 2.639 M€ sont prévus au titre des compensations fiscales.

Compensations fiscales	Notifiées 2015	Notifiées 2016	Notifiées 2017	Prévisions 2018 *
Compensation dotation spécifique sur TP	196 690	166 808	51 915	28 000
Compensation de la taxe d'habitation	2 265 022	1 963 872	2 457 995	2 558 000
Compensation de la taxe foncière	113 931	115 781	78 405	53 000
Total des Compensations Fiscales	2 575 643	2 246 461	2 588 315	2 639 000
Evolution en €	+ 56 361	- 329 182	+ 341 854	+ 50 685
Evolution en %	+ 2.23 %	- 12.79 %	+ 15.21%	+ 1.95 %

* Ces compensations feront l'objet de réajustements ultérieurs en décision modificative car leur montant définitif n'a pas encore notifié par les services de l'Etat.

❖ Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières de l'Etat avec les collectivités locales présentées dans le projet de loi de finances pour 2018 traduisent la volonté du Gouvernement de continuer à faire participer malgré tout les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Nous pouvons noter que ces baisses envisagées (qui totalisent pour la Ville depuis 2014 il n'est pas négligeable de le rappeler la somme de 12 M€ environ) ne résultent pas de l'anticipation d'une nouvelle contribution au redressement des finances publiques, mais d'un nouvel écrêtement pour tenir compte de l'augmentation de la péréquation au sein de la DGF. Malgré ses écrêtements au niveau national, l'ensemble des dotations simulées pour la Ville d'Ajaccio devrait représenter la somme de 13 400 000 € en légère augmentation par rapport à celles perçues en 2017 grâce aux nombre d'habitants en progression et retenu dans les bases de calcul.

Pour la première fois depuis quatre ans, la DGF ne sera pas amputée d'une contribution supplémentaire au redressement des finances publiques. La Ville devrait percevoir pour 2018 une DGF de 12 606 k€, soit une augmentation de 130 k€ par rapport à 2017. C'est la part de la DSU et la dotation Forfaitaire qui devraient être en légère augmentation.

Cependant une incertitude forte persiste sur ce bloc de dotations dont le montant est une variable d'ajustement des concours de l'Etat pour l'année 2018.

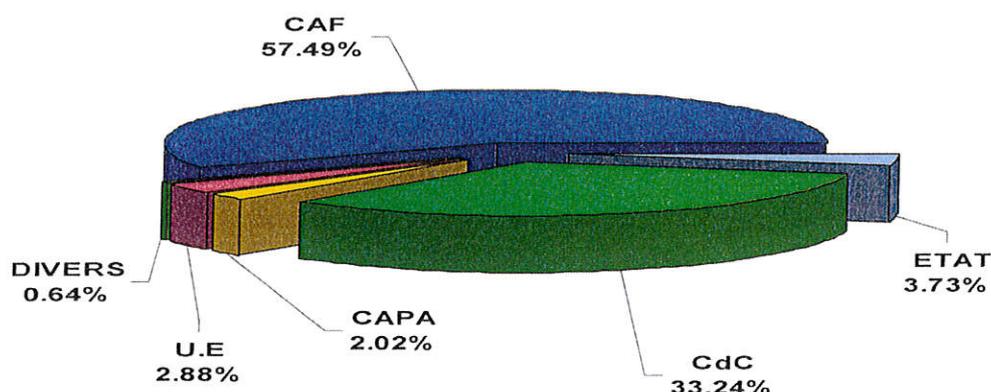
Nature des dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018 **
Dotation Forfaitaire	14 188 749	13 664 544	11 894 517	10 253 715	9 495 494	9 566 000
DSU	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 331 747	1 390 000
DN de Péréquation	1 260 420	1 435 113	1 470 326	1 686 436	1 649 343	1 650 000
Total DGF	16 665 749	16 316 237	14 581 423	13 156 731	12 476 584	12 606 000
DGD	771 984	759 984	769 984	775 211	768 485	765 000
Autres dotations	29 515	29 770	30 013	28 962	28 374	29 000
Total des Dotations	17 467 248	17 105 991	15 381 420	13 950 693	13 273 443	13 400 000
Evolution en €	41 792	- 361 257	- 1 724 571	- 1 430 727	- 677 250	+ 126 557
Evolution en %	0.24 %	- 2.07 %	-10.09 %	- 9.31 %	- 4.87 %	+ 0.95 %

** Ces dotations feront l'objet de réajustements ultérieurs en décision modificative car leur montant définitif n'a pas encore notifié par les services de l'Etat.

❖ Les subventions et les participations de fonctionnement

Pour 2018, les subventions et participations de fonctionnement à recevoir sont estimées à 4 692 500 euros. Ne sont inscrites au sein de ce chapitre, comme l'an passé, que les subventions et participations dites « certaines ».

La répartition par organismes financeurs est la suivante:



- Etat : 175 000 €
- Région : 1 560 000 €
- Capa : 95 000 €
- Fonds Européens : 135 000 €
- CAF : 2 698 500 €
- Autres : 30 000 €

C'est également au sein de cet item, qu'est comptabilisée la prise en charge d'une partie des charges salariales des emplois aidés. Ce poste est en forte diminution le montant total des subventions attendues est de 175 000 € contre 754 915 € au CA 2017 et 1 137 092 € au CA 2016.

Les autres subventions et participations dépendent particulièrement des prestations de service et actions menées par la Ville dans le domaine de la jeunesse (petite enfance, périscolaire, animations sportives et fonctionnement des maisons de quartiers). La mise en œuvre du nouveau contrat enfance jeunesse en cours de négociation avec la CAF participe à une inscription de 2 698 500 € de ces produits.

➤ Chapitre 76 : Produits financiers

L'inscription budgétaire concerne essentiellement l'aide au fonds de soutien suite aux divers refinancements des emprunts dits « toxiques ». Les versements de ces aides sont échelonnés sur 14 ans soit un versement annuel de 354 060 €.

Ce chapitre enregistre également les gains sur échange de taux d'intérêts et autres pour un montant de 11 220 €.

➤ Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 013, chapitre 75 et chapitre 77

Au sein de ces différents chapitres les inscriptions budgétaires pour l'année 2018 n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2016.

Le **chapitre 013 « atténuation des charges »** recouvre pour l'essentiel des remboursements de frais de personnel et de maladie du personnel communal et la comptabilisation du stock final de la boutique du Musée Fesch. Pour 2018 le montant des inscriptions budgétaires est prévu à hauteur de 300 000 €.

Le **chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** sont prévues les recettes concernant principalement les revenus des immeubles et les redevances versées par les concessionnaires. Pour 2018 l'ensemble de ces produits représente un montant de 440 000 €.

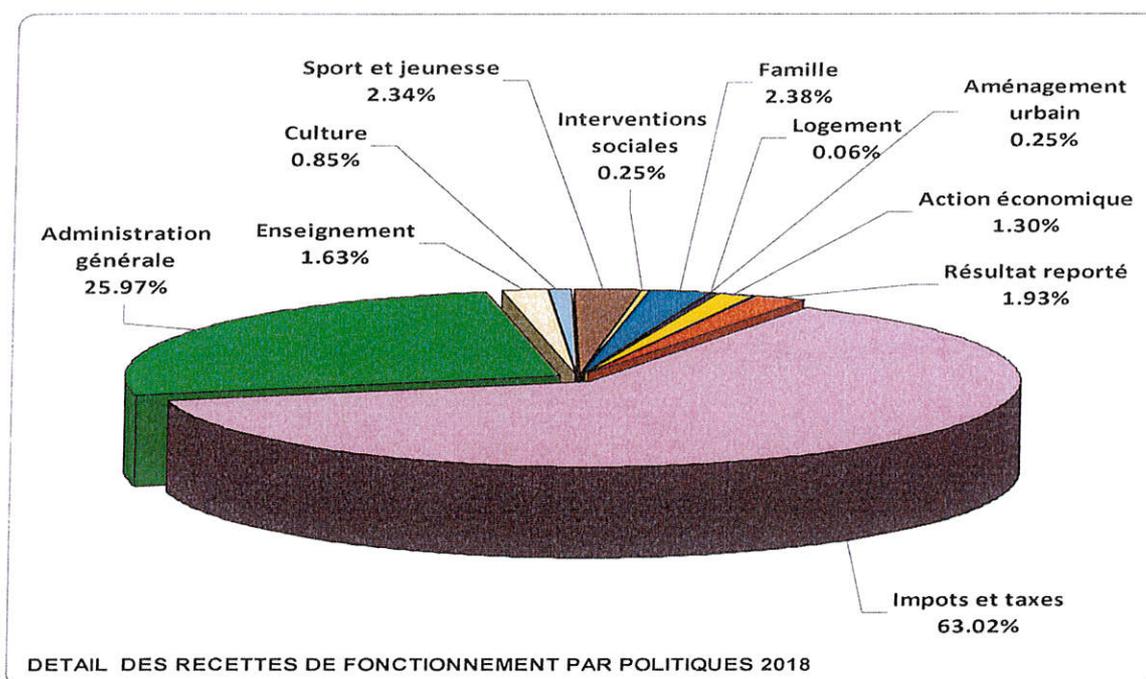
A l'intérieur du **chapitre 77 « produits exceptionnels »** sont enregistrés les remboursements d'assurances, les diverses opérations de sponsoring pour le carnaval et les animations de fin d'année. Ils sont comptabilisés à hauteur de 100 000 €.

➤ **Chapitre 002 : Résultat reporté et anticipé**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement nous avons décidé d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2017 dès le vote du Budget Primitif 2018. Ainsi 1 791 643.54 € sont affectés au **compte 002 résultat de fonctionnement reporté**.

1.2 Les recettes de fonctionnement par fonctions.

Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	58 398 280.00
0	Administration générale	24 067 450.00
2	Enseignement et formation	1 510 000.00
3	Culture	787 000.00
4	Sport et Jeunesse	2 163 500.00
5	Interventions sociales et santé	254 000.00
6	Famille	2 205 000.00
7	Logement	60 000.00
8	Aménagements urbains	229 000.00
9	Action économique	1 202 000.00
00	Résultat reporté	1 791 643.54
Total des recettes de fonctionnement		92 667 873.54



2. Les dépenses de fonctionnement

La particularité de cet exercice budgétaire 2018 tient dans la formalisation des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque la ville d'Ajaccio devra, comme 318 autres collectivités, contractualiser ces objectifs avec l'Etat comme le prévoit la loi de finances. Cette contractualisation est prévue au cours du 1^{er} semestre 2018. Il s'agit là d'une véritable révolution non seulement dans la pratique mais également dans l'état d'esprit qui anime depuis la décentralisation la gestion locale. Nous glissons d'une obligation de moyens vers une obligation de résultats. L'ensemble de ces évolutions engage et impactent d'un point de vue budgétaire à des degrés divers la Ville comme la CAPA, dans un contexte spécifique où les orientations gouvernementales pour les prochaines années tendent à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement.

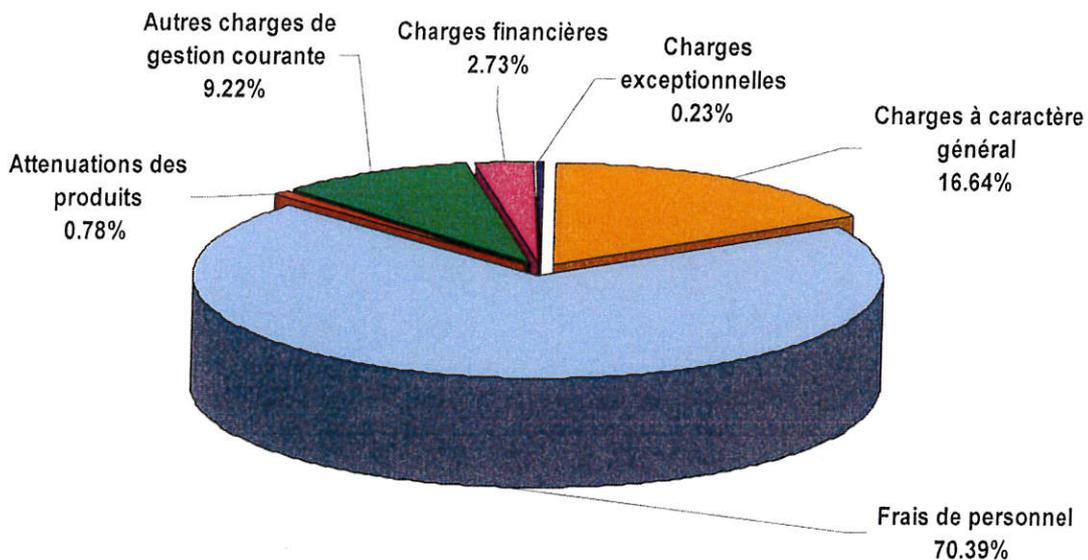
En 2018, tous chapitres cumulés, les charges de fonctionnement s'élèvent à 92 667 873.54 €. Elles sont réparties en dépenses réelles totalisant 89 667 000 € en diminution de 1.30 % par rapport à l'exercice précédent et en dépenses d'ordre pour 3 000 873.54 €.

Comme énoncé en recettes de fonctionnement, cette baisse des charges est à rattacher aux différents transferts de compétences et la mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Les chapitres impactés par ces écritures comptables sont le chapitre 012 Frais de personnel le chapitre 65 et le chapitre 011.

La structure des dépenses se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	% de variation	Part de la section
CHAP 011	Charges à caractère général	15 300 000.00	14 920 000.00	-2.48 %	16.10 %
CHAP 012	Charges de personnel	63 000 000.00	63 120 000.00	+ 0.19 %	68.11 %
CHAP 014	Atténuations des produits	750 520.00	700 000.00	- 6.73 %	0.76 %
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	8 990 850.00	8 267 000.00	- 8.05 %	8.92 %
CHAP 66	Charges financières	2 611 000.00	2 450 000.00	- 6.17 %	2.64 %
CHAP 67	Charges exceptionnelles	200 000.00	210 000.00	+ 5.00 %	0.23 %
TOTAL DEPENSES REELLES		90 852 370.00	89 667 000.00	- 1.30 %	96.76 %
CHAP 042	Opérations d'ordre	3 243 197.22	3 000 873.54	- 7.47 %	3.24 %
TOTAL DEPENSES		94 095 567.22	92 667 873.54	- 1.52 %	100.00



STRUCTURE DETAILLÉE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2018

2.1 Les dépenses de fonctionnement par nature

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Inscriptions budgétaires	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Montants	14 945 290	15 300 000	14 920 000
Variations en %	+ 1.96 %	+ 2.37 %	- 2.48 %

Les charges à caractère général s'élèvent pour l'exercice 2018 à un montant de 14 920 000 €, soit une diminution de 380 000 € par rapport à 2017. Elles représentent 16.64 % des dépenses réelles de la section.

Comme énoncé lors du débat d'orientation budgétaire, notre équipe municipale et l'ensemble de nos collaborateurs au sein des services s'inscrivent toujours dans une politique de gestion rigoureuse. L'engagement ferme de stabilité des taux de fiscalité directe locale nous conduit à redoubler d'attention en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet exercice implique un réexamen systématique de nos périmètres et modalités d'intervention afin d'innover, d'accroître la performance de notre action au service des Ajacciens.

La ville continue à travailler sur la rationalisation de ses achats. Un travail plus particulier est en cours pour l'exercice 2018, les locations de bâtiments, une meilleure gestion de la flotte automobile et sur les consommations d'énergie. L'objectif principal sera une nouvelle fois de maîtriser au mieux les charges à caractère général tout en se donnant les moyens d'améliorer la gestion des équipements et les conditions de travail des agents. Il n'en reste pas moins que des efforts de réduction de ces charges sont perpétuellement recherchés, même si une majeure partie d'entre-elles peuvent être considérées comme quasi-incompressibles.

Les dépenses de gestion sont directement liées aux politiques publiques de la Ville. Elles sont détaillées dans la partie suivante.

- **Fonction 0 - Administration générale : 7 199 500 Euros**

Sont retracées toutes les dépenses concernant les consommables (carburant et combustibles, électricité, eau, téléphone) les impôts et taxes, les loyers, les assurances, les locations de véhicules, les frais actes et contentieux, les contrats de maintenance et de prestations au sein des bâtiments communaux.

- **Fonction 1 - Sécurité et salubrité publique : 338 000 Euros**

Cette fonction centralise les mouvements concernant la sécurité, la police municipale, l'entretien des bornes incendie mais également la salubrité de la commune et des plages ainsi que les dépenses du service hygiène et santé.

- **Fonction 2 - Enseignement : 1 908 000 Euros**

Cette rubrique réunit toutes les activités de l'enseignement, écoles maternelles et écoles primaires, ainsi que les activités annexes, restauration scolaire et transports scolaires, rythmes scolaires et classes de découvertes.

○ **Fonction 3 - Culture : 1 716 500 Euros**

Elle rallie toutes les formes d'expression artistique, animation culturelles spectacles musicaux et de théâtre, les dépenses d'enseignement culturel musique municipale et centre municipal de danses mais également les dépenses de conservation et de diffusion de patrimoine bibliothèque et médiathèques, les musées Fesch et napoléonien.

○ **Fonction 4 - Sport et jeunesse : 908 500 Euros**

Cette fonction rassemble les dépenses nécessaires à la pratique, la gestion et l'entretien de l'ensemble des installations sportives (piscines, gymnases et stades) et au développement d'activités pour les jeunes au sein de l'école municipale des sports, les centres de loisirs.

○ **Fonction 5 - Social et santé : 395 600 Euros**

Toutes les interventions en faveur du secteur social sont réunies au sein de la fonction. Cette rubrique comprend les dépenses pour les animations au sein des maisons de quartiers St Jean, des Salines et des Cannes, le fonctionnement des maisons de services publiques.

○ **Fonction 6 - Famille : 465 900 Euros.**

Sont retracées l'ensemble des dépenses concernant les services fournis en faveur des crèches, jardins d'enfants, haltes garderies et les relais assistantes maternelles.

○ **Fonction 7 - Logement : 50 000 Euros.**

Sont prévues les dépenses concernant les opérations d'OPHA et la programmation hameaux et villages en lien avec la CAPA.

○ **Fonction 8 - Aménagement urbain : 1 365 000 Euros.**

Sont classées au sein de cette fonction toutes les actions touchant les services urbains (propreté, nettoyage, réseaux d'eaux pluviales), les aménagements de proximité (voirie, trottoirs, éclairage public et les feux tricolores), les dépenses d'urbanisme ainsi que les dépenses concernant les services de l'environnement et des espaces verts.

○ **Fonction 9 - Action économique : 573 000 Euros.**

Les interventions économiques regroupent les gestions des marchés et des foires, les activités économiques dans le cadre des programmes européens.

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel :**

Inscriptions budgétaires	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Montants	61 300 000	63 000 000	63 120 000
Variations en %	+ 4.97 %	+ 2.77 %	+ 0.19 %

Représentant 69.77 % des dépenses réelles de la section (après neutralisation de la prime de transport par comparaison avec les autres communes de même strate). Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, la gestion des dépenses de ressources humaines doit s'accorder au plus juste à la nécessaire adaptation du service public aux mutations en cours notamment en matière d'évolution de besoins de la population notamment le secteur de la petite enfance, de la propreté urbaine et de la sécurité. Les crédits 2018 prévus au titre de la masse salariale au sein du chapitre 012 charges de personnel s'élèvent à 63.120 millions d'euros. Ils enregistrent une augmentation de 0.19 % par rapport au BP 2017.

La variation des charges de personnels en 2018 sont guidées avec des éléments externes et internes.

☞ Externe avec la loi de Finance 2018 avec comme principales conséquences sur les charges de personnels l'augmentation de la CSG, la mise en place de la journée de carence et le gel du PPCR et du point d'indice des fonctionnaires. Aux éléments de la loi de finance 2018 on peut ajouter le non renouvellement des contrats aidés décidé par l'état.

☞ Interne avec les mutualisations de services avec la communauté d'agglomération, la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), le non remplacement de certains départs à la retraite et la maîtrise des effectifs tout en gardant comme ligne directrice le niveau de service public que nous souhaitons offrir aux Ajacciens, à savoir, le meilleur possible.

Afin de maîtriser au mieux nos dépenses du chapitre, la collectivité mettra en place courant 2018 :

☞ Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce régime indemnitaire, transposition de celui mis en place dans la fonction publique d'Etat, permettra de continuer la démarche d'harmonisation des RI a fonctions équivalentes mais sera également l'occasion de mettre en place une part du régime indemnitaire lié à la performance. Le régime indemnitaire deviendra donc un outil de management et de motivations au service de la collectivité.

☞ Il est donc également prévu de stabiliser les dépenses en maîtrisant le GVT, les éventuels besoins de remplacement par le non remplacement de certains agents partant à la retraite. Cette démarche déjà initiée en 2017, permet de visualiser les effets dès 2018. En effet, au cours des derniers exercices budgétaires, la municipalité a dû pallier à des carences opérationnels au niveau des effectifs (Police Municipale, Propreté Urbaine, Enfance, ...) ce qui a contribué à une augmentation structurelle de la masse salariale.

Depuis 2016 un travail minutieux engagé en commun entre la Direction des Ressources Humaines et le Contrôle de Gestion a permis un suivi des effectifs et de l'impact des décisions sur le chapitre 012 notamment en terme, d'absentéisme, de remplacement des départs à la

retraite ou encore d'enveloppe disponible pour les régimes indemnitaires et les CAP. Ce travail fait en amont pourra se constater sur l'exercice budgétaire 2018.

La répartition par catégories des Fonctionnaires sur emploi permanent :

Catégories	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
A	73	73	78	75
B	103	96	105	96
C	1 224	1 188	1 149	1 160
TOTAL	1 400	1 357	1 332	1 331

La répartition par filières des Fonctionnaires sur emploi permanent :

Filières	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Administrative	332	315	322	316
Technique	591	574	561	574
Animation	76	76	74	74
Culturelle	81	80	79	77
Médico-Social	64	63	61	71
Police	36	39	41	43
Social	197	190	176	165
Sport	13	12	11	11
Autres	10	8	7	0
TOTAL	1400	1357	1332	1331

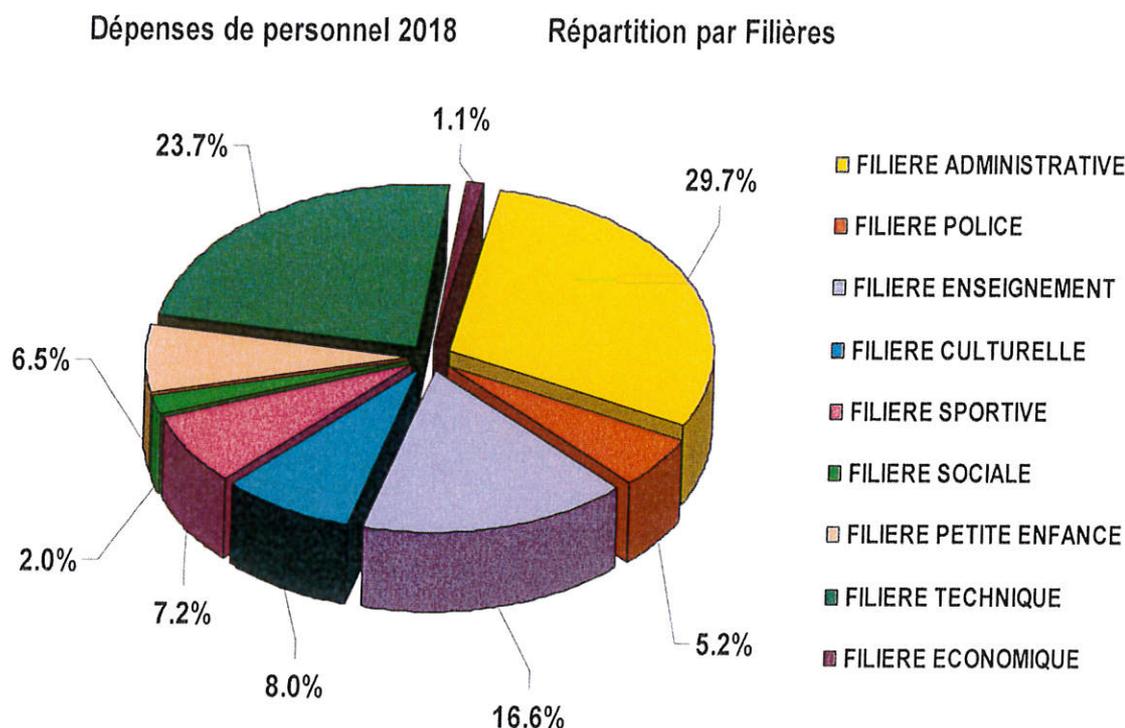
Et la répartition des effectifs est la suivante :

Nombre d'agents payés	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Titulaires/Stagiaires	1 400	1 357	1 332	1 331
Contractuels/Service Civiques	130	116	202	248
Contrats Aidés	67	91	93	35
Saisonniers/Occasionnels	0	9	16	10
Surveillants vacataires	15	13	13	13
Vacataires	12	41	66	43
Apprentis	30	29	30	24
TOTAL	1 654	1 656	1 752	1 704

Les variations entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017 du nombre de contractuels et de contrats aidés s'explique par la transformation de contrats aidés en CDD avec la fin des aides de l'état. En 2017 l'état à mis fin aux principes des emplois aidés, cela a une conséquence directe sur le budget de la collectivité. En effet les emplois pour lesquels des agents ont été recrutés sur des emplois aidés correspondaient à des besoins réels de la collectivité. Le non renouvellement de

ces derniers a donc impliqué la transformation de ces contrat en CDD voir en stagiairisation en fonction de l'ancienneté de l'agent.

Pour compléter cette présentation, le graphisme ci-dessous ventile les dépenses de personnel du BP 2018 dans son périmètre par filière.



En dehors de l'ensemble des ces variables, d'autres éléments pertinents peuvent être soulignés. En effet le budget principal Ville comptabilise à hauteur de 1 550 000 € les charges de personnels affectés à d'autres budgets et régies.

- ☞ Régie du port de plaisance : 720 000 €.
- ☞ Régie des Parkings : 520 000 €.
- ☞ Syndicat mixte de la Parata : 225 000 €.
- ☞ Halles des sports du Palatinu : 85 000 €.

Il est bien évident que la refacturation de ces charges est comptabilisée au chapitre 70 en recettes de fonctionnement.

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :**

Inscriptions budgétaires	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Montants	9 276 020	8 990 850	8 267 000
Variations en %	+ 7.98 %	- 3.07 %	- 8.05 %

Pour 2018 les prévisions budgétaires du chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » s'établissent à 8 267 000 €. Les crédits inscrits sont en diminution de 723 850 euros par rapport à l'exercice 2017 suite transfert de compétence du CCAS. Malgré les exigences d'économies imposées par la réalité budgétaire, la Ville fait l'effort nécessaire pour maintenir à un niveau constant voir supérieur son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale.

Les éléments composants ce chapitre sont retracés dans le tableau suivant:

Nature	Libelles	BP 2017	BP 2018	Différence
6531 à 6535	Indemnités et formation des élus	581 000	615 000	+ 35 000
6553	Contingents incendie	3 696 550	3 718 000	+ 21 450
6554	Syndicat mixte de la Parata	250 000	250 000	-
657361	Caisse des écoles	200 000	200 000	-
657362	CCAS	1 233 800	0	- 1 233 800
657363	Subvention budget annexe ANRU	225 000	540 000	+ 315 000
657364	Subvention Halles des sports	212 000	212 000	-
65738	Ecole nationale de musique	640 000	685 000	+ 45 000
65738	Gare routière	31 000	0	- 31 000
6574	Ecoles privés	580 000	599 200	+ 19 200
6574	Associations	1 341 500	1 447 800	+ 106 300
Total chapitre 65		8 990 850	8 267 000	- 723 850

La subvention relative au fonctionnement du CCAS n'a pas été retranscrite au sein du budget 2018 puisque celui-ci été transféré à la Capa dans le cadre du transfert de la compétence 1^{er} Janvier 2018. La dépense effectivement budgétée en 2017 entrera dans le nouveau calcul de l'attribution de compensation. De même la convention liant la ville à la chambre de commerce concernant le fonctionnement de la gare routière n'a pas été renouvelée en 2018.

Au sein de ce chapitre nous pouvons distinguer cinq types de dépenses :

- Les versements des indemnités et frais de missions des élus : le montant prévu pour 2018 est de 615 000 €.
- Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville une contribution nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de son budget annexe à caractère administratif « ANRU ». Pour 2018 le montant est prévu à hauteur de 540 000 €.
- La participation de la ville au syndicat mixte des Îles sanguinaires et de la pointe de la PARATA est inscrite pour un montant de 250 000 €. Nous sommes en attente de voir l'évolution de cet établissement public suite à la création de la collectivité unique.
- Si Les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) sont en augmentation, les contributions aux partenaires publics (Caisse des écoles et le fonctionnement de la Halle de sports) sont maintenues à l'identique des exercices précédents.

- Les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés et au tissu associatif. L'enveloppe globale de 1.447 M€ est en augmentation de 106 300 € pour maintenir le niveau d'aides directes apportées au tissu associatif. Ici aussi un manque de lisibilité se fait sentir et de nombreuses incertitudes demeurent suite à la création de la collectivité unique. De nombreuses associations se retournent vers la Ville mais malheureusement nous ne pourrions faire face à l'afflux de demandes et nous ne pourrions pas nous substituer aux aides allouées précédemment par le Département.

➤ **Chapitre 66 : Charges financières :**

Inscriptions budgétaires	BP 2016	BP 2017	BP 2017
Montants	2 768 155	2 611 000	2 450 000
Variations en %	- 40.13 %	- 5.68 %	- 6.17 %

Le chapitre 66 **charges dites financières** comptabilise les intérêts à payer au titre des emprunts, de la gestion de la trésorerie. Elle représente un peu plus de 2.60 % des dépenses réelles de la section. Les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette seront une nouvelle fois en diminution en 2017, il s'agit de la 4^{ème} baisse consécutive.

Au titre des ces charges financières, la ville inscrit des crédits à hauteur de 2 450 000 €, en diminution de 6.17 %.

Cette diminution résulte des effets de notre stratégie financière :

- ☞ La diminution du stock de dette d'une part,
- ☞ La sécurisation de l'ensemble de notre encours d'autre part. Elle est due pour l'essentiel aux divers refinancements des emprunts toxiques réalisés ces dernières années, mais en contre partie de la sécurisation des emprunts toxiques notre remboursement de capital augmente bien plus rapidement alors que nous nous désendettions.

Enfin 140 k€ sont prévus pour les opérations de tirage sur notre ligne de trésorerie.

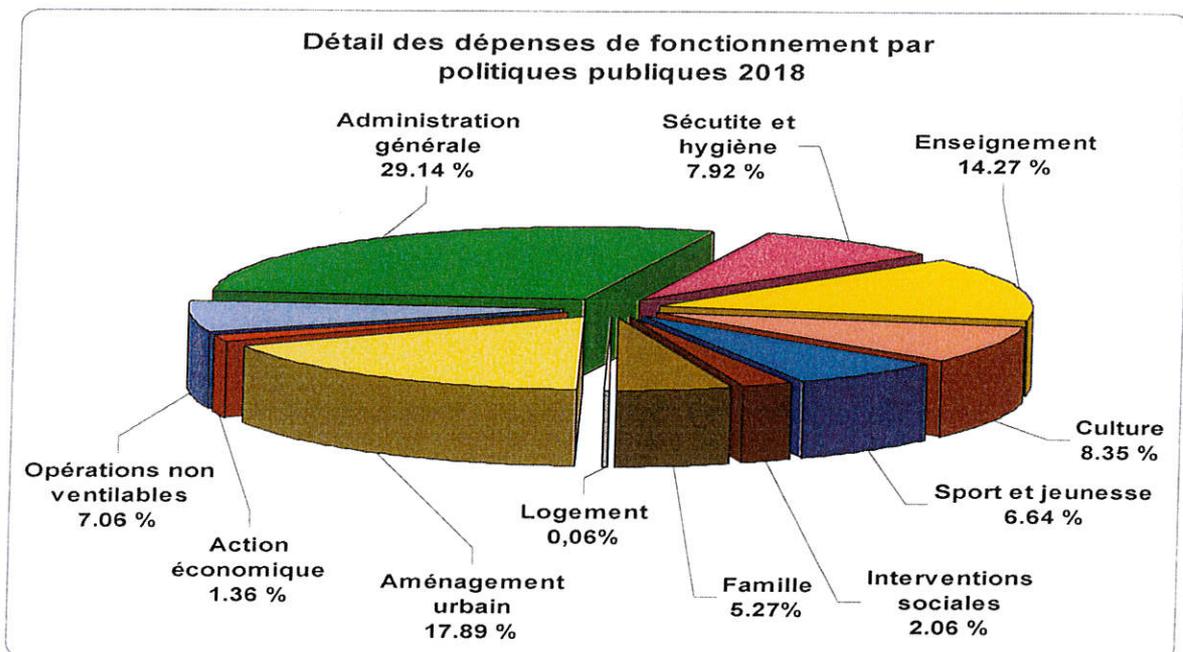
➤ **Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 67 et chapitre 014**

Si les inscriptions à hauteur de 210 K€ au sein du **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2017 il n'en est pas de même pour le **chapitre 014 « atténuations des produits »** qui totalise un montant de 700 000 €. Ces atténuations concernent des reversements de fiscalité estimés sur le FPIC pour 200 000 € (voir chapitre 73) et des pénalités à hauteur de 500 000 € concernant l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. En effet, le nombre de logements sociaux recensés sur la commune est de 4 399 soit un taux de 16.70 % par rapport aux résidences principales. L'objectif fixé par la loi est de disposer sur un territoire de 25 % de logements « sociaux ». La ville, éligible à la DSU était jusqu'à lors exonérée (car le taux calculé

était supérieur à 15 %). La loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 22 décembre 2016 a relevé ce taux à 20 % ce qui implique que la Commune est soumise à un prélèvement depuis l'an passé.

2.2 Les dépenses de fonctionnement par fonction

Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	6 539 573.54
0	Administration générale	27 002 100.00
1	Sécurité et salubrité publiques	7 339 100.00
2	Enseignement et formation	13 219 700.00
3	Culture	7 733 700.00
4	Sport et Jeunesse	6 157 100.00
5	Interventions sociales et santé	1 904 900.00
6	Famille	4 881 200.00
7	Logement	56 000.00
8	Aménagements urbains	16 574 700.00
9	Action économique	1 259 800.00
Total des dépenses de fonctionnement		92 667 873.54

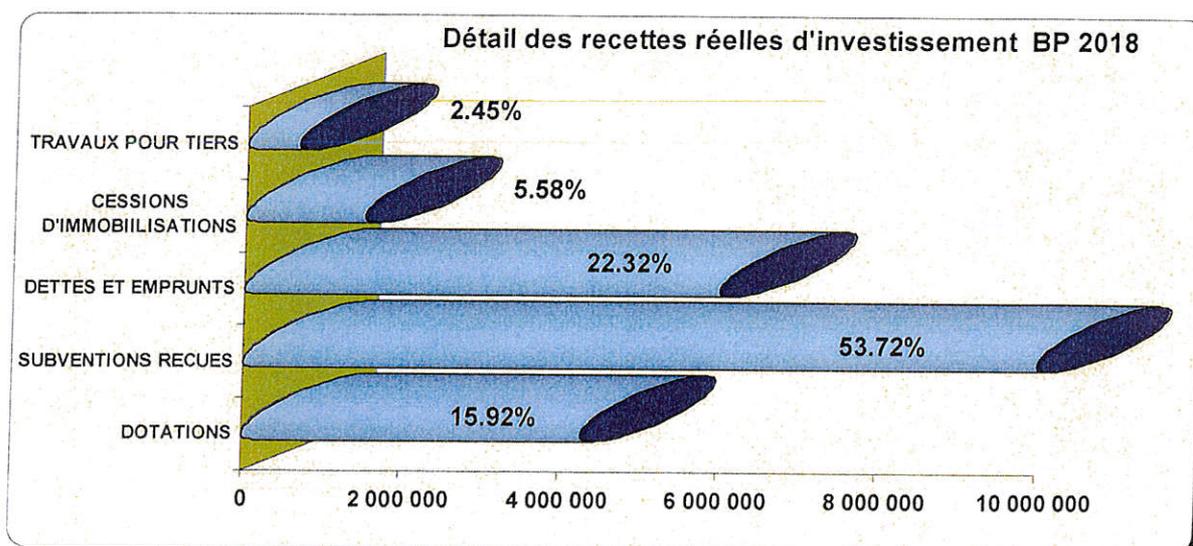


C. La section d'investissement

Après intégrations du résultat reporté du compte administratif 2017 et la comptabilisation des restes à réaliser, la section d'investissement totalise 31 843 749.88 euros. Elle représente 25.57 % du budget global.

1. Les ressources d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2017 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2018 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds propres	3 485 000.00	11.10 %	4 280 000.00	13.44 %
CHAP 13	Subventions d'investissement à recevoir	10 981 180.75	34.98 %	14 439 424.53	45.34 %
CHAP 16	Emprunts et dettes	6 000 000.00	19.11 %	6 000 000.00	18.84 %
CHAP 45..	Travaux pour tiers et sous mandats	494 935.86	1.58 %	658 850.01	2.07 %
CHAP 024	Produits des cessions immobilières	800 000.00	2.55 %	1 500 000.00	4.71 %
TOTAL DES RECETTES REELLES		21 761 116.61	69.31 %	26 878 274.54	84.41 %
CHAP 040	Opérations d'ordre	3 243 197.22	10.33 %	3 000 873.54	9.42 %
CHAP 001	Résultat d'investissement reporté CA précédent	6 392 908.40	20.36 %	1 964 601.80	6.17 %
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		31 397 222.23	100.00	31 843 749.88	100.00



Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres, de subventions, de cessions et de l'emprunt, s'élèvent à un montant de 26.878 millions d'euros réparti de la façon suivante:

➤ **Chapitre 10 : Fonds et réserves**

Ce chapitre totalise 4 280 000 € en 2018 et comprend :

Le Fonds de Compensation de la TVA.

Le montant attendu pour 2018 est de 1 780 000 €. Il est calculé sur la base des réalisations des investissements de l'exercice budgétaire 2017.

La Taxe d'aménagement.

Concernant cette taxe, nous prévoyons pour l'année 2018 un montant prévisionnel d'encaissement de 2.5 millions d'euros ; Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire un travail très approfondi de la cellule fiscalité a fait apparaître un manque à gagner pour la ville qui se chiffre à plus de 5 M€. Les premiers résultats escomptés sur ces deux derniers exercices n'ont pas été à hauteur de nos prévisions. Aussi nous prévoyons une embellie des encaissements sur l'année 2018.

TLE	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Prévisions budgétaires	300 000.00	1 600 000.00	2 500 000.00
Produits perçus	1 025 154.92	749 369.20	633 106.35

➤ **Chapitre 13 : Subventions d'équipements**

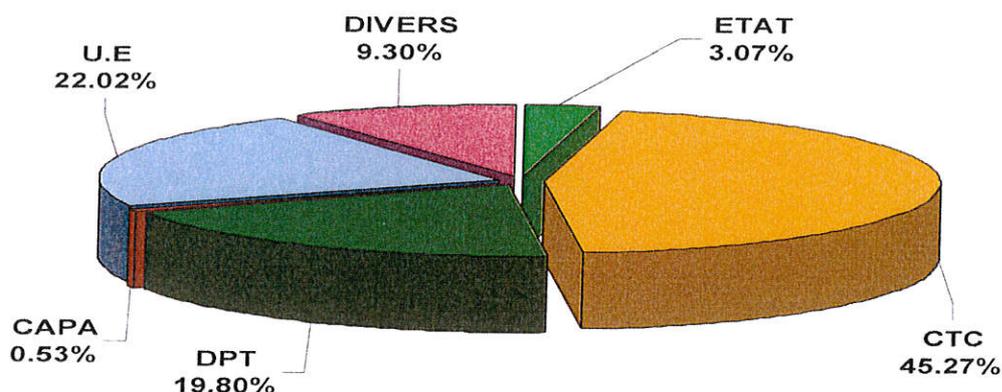
Les subventions d'investissement inscrites en propositions nouvelles dans le cadre du Budget Primitif 2018 sont liées aux programmes d'investissement retenus (PPI) ainsi que la poursuite des AP/CP. Le montant total des subventions attendues en 2018 s'élève à 14 439 424.53 € (11 410 693.41 € en opérations nouvelles et 3 028 731.12 € en reports).

La répartition de ces subventions d'investissements entre nos différents partenaires financiers est la suivante :

Partenaires financiers	ETAT	CTC	DPT **	CAPA	Europe	Divers	TOTAL
Subventions sur AP/CP	363 391.00	1 108 971.00	1 570 211.00	13 138.00	1 989 073.00	1 041 678.00	6 086 462.00
Subventions d'équipements	12 300.00	3 499 140.24	-	-	1 058 399.82	154 391.35	4 724 231.41
Total des propositions BP 2018	375 691.00	4 608 111.24	1 570 211.00	13 138.00	3 047 472.82	1 196 069.35	10 810 693.41
Subventions reportées CA 2017	49 272.00	1 657 647.63	1 170 290.92	60 463.57	-	91 057.00	3 028 731.12
Total inscriptions 2018	424 963.00	6 265 758.87	2 740 501.92	73 601.57	3 047 472.82	1 287 126.35	13 839 424.53

** Il est a noter que les subventions inscrites au titre du Département et afin de conserver une lisibilité la meilleure possible sur les arrêtés d'attributions reçus pour les opérations et programmes en cours d'exécution ne concernent que les AP/CP et les reports de l'exercice n-1.

Détail en % des partenaires financiers 2018



Pour compléter ce chapitre, 600 000 € sont inscrits au titre du reversement par l'Etat du produit des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une inscription prévisionnelle ; le montant à percevoir 2018, notifié à la commune par les services préfectoraux, ne nous est pas parvenu.

➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement et au financement des opérations de travaux et d'équipements est fixé pour l'année 2018 à 6 millions d'euros. Compte tenu de l'amortissement prévisionnel de la dette, le budget affiche ainsi une prévision de désendettement de 2.071 M€.

Evolution du CRD	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Encours au 01/01	70 789 909	78 230 171	76 131 642	74 534 113
Remboursement du capital	6 895 438	7 098 529	7 597 529	8 070 584
Produits des emprunts	6 100 000	5 000 000	6 000 000	6 000 000
Refinancements	8 235 700	-	-	-
Encours au 31/12	78 230 171	76 131 642	74 534 113	72 463 529

➤ Chapitre 024 : Cessions des immobilisations

La prévision budgétaire 2018 en matière de **cessions immobilières** s'élève à 1.5 millions d'euros. En application avec l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions d'immobilisations sont prévues en recettes d'investissement au compte 024 à la différence du

compte administratif où les réalisations comptables apparaissent en section de fonctionnement au compte 775.

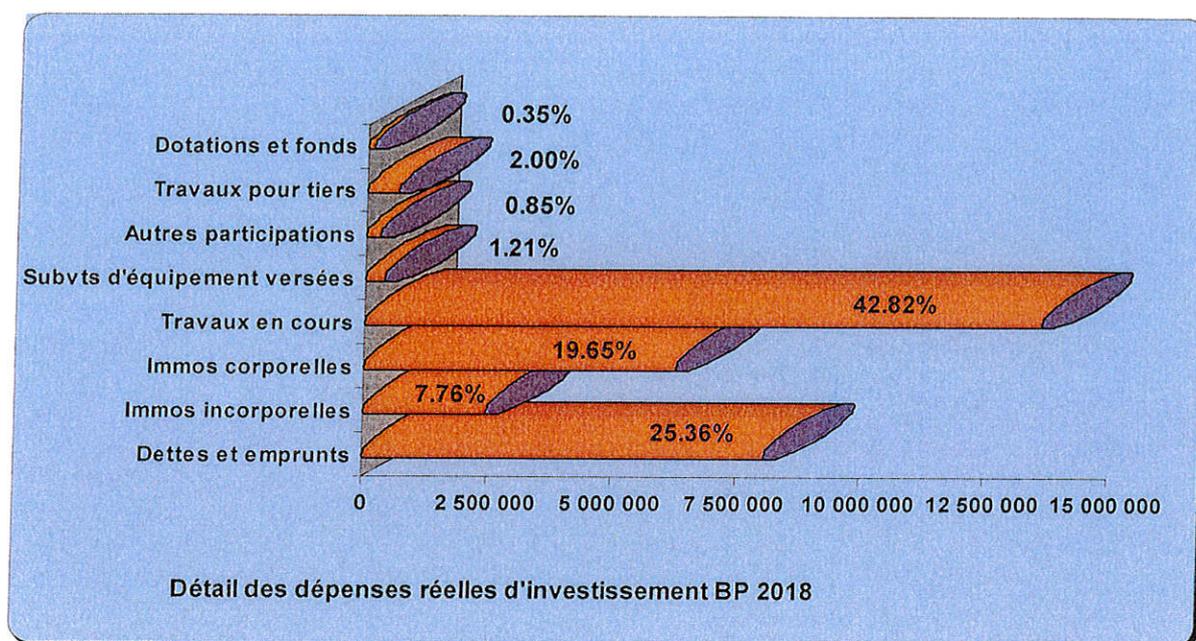
➤ **Chapitre 001 : Résultat reporté et anticipé**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement nous avons décidé d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2017 dès le vote du Budget Primitif 2018. Ainsi 1 964 601.80 € sont affectés au compte 001 **résultat d'investissement reporté**.

2. Les emplois d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, constituées essentiellement de dépenses d'équipement, de subventions d'équipement versées et du remboursement en capital des emprunts, s'élèvent à un montant 31. 844 millions d'euros réparti de la façon suivante:

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2017 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2018 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds divers	484 307.50	1.54 %	113 000.00	0.35 %
CHAP 16	Dettes et emprunts	7 600 000.00	24.21 %	8 075 000.00	25.36 %
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	2 036 178.94	6.49 %	2 470 347.60	7.76 %
CHAP 21	Immobilisations corporelles	6 970 446.96	22.20 %	6 256 746.78	19.65 %
CHAP 23	Travaux en cours	13 268 693.75	42.26 %	13 635 216.49	42.82 %
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	436 700.00	1.39 %	385 000.00	1.21 %
CHAP 26	Participations et créances	165 000.00	0.53 %	270 000.00	0.85 %
CHAP 45..	Travaux pour tiers et sous mandats	435 895.08	1.39 %	638 439.01	2.00 %
TOTAL DES DEPENSES REELLES		31 397 222.23	100.00	31 843 749.88	100.00
CHAP 040	Opérations d'ordre	0.00	-	0.00	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		31 397 222.23	100.00	31 843 749.88	100.00



➤ **Chapitre 10 : Remboursement de TLE**

L'inscription budgétaire de 113 000 € au sein de ce chapitre retrace un remboursement de taxe d'urbanisme perçues au cours des années passées sur la base de permis de construire tels que déposés, mais dont les modifications apportées ultérieurement se traduisent par une minoration des sommes dues.

➤ **Chapitre 16 : Dettes et emprunts**

Le remboursement du capital des emprunts atteindra pour l'exercice 2018 le montant de 8.075 M€.

➤ **Chapitre 26 : Participations financières**

Dans le cadre de la création de la Société Publique Locale, il est prévu au chapitre 26, la participation de la ville au capital de la SPL « Ametarra » pour un montant de 65 000 €. Au budget 2015 une autorisation de programme a été ouverte à concurrence de 520 000 euros. (390 K€ ont été mandatés depuis 2015, le solde libérable est prévu sur les exercices budgétaires suivants jusqu'en 2019). (Délibération n° 2014/159 du 30 juin 2014).

Opération		SPL « AMETARRA »		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
0.00	520 000.00	390 000.00	65 000.00	65 000.00

Il est également enregistré au sein de ce chapitre la participation 2018 de la ville au capital de la SPL M3E pour un montant de 105 000 € (délibération n° 2017/311 du 18 décembre 2017).

➤ **Chapitres 20/21/23 : Dépenses d'équipement**

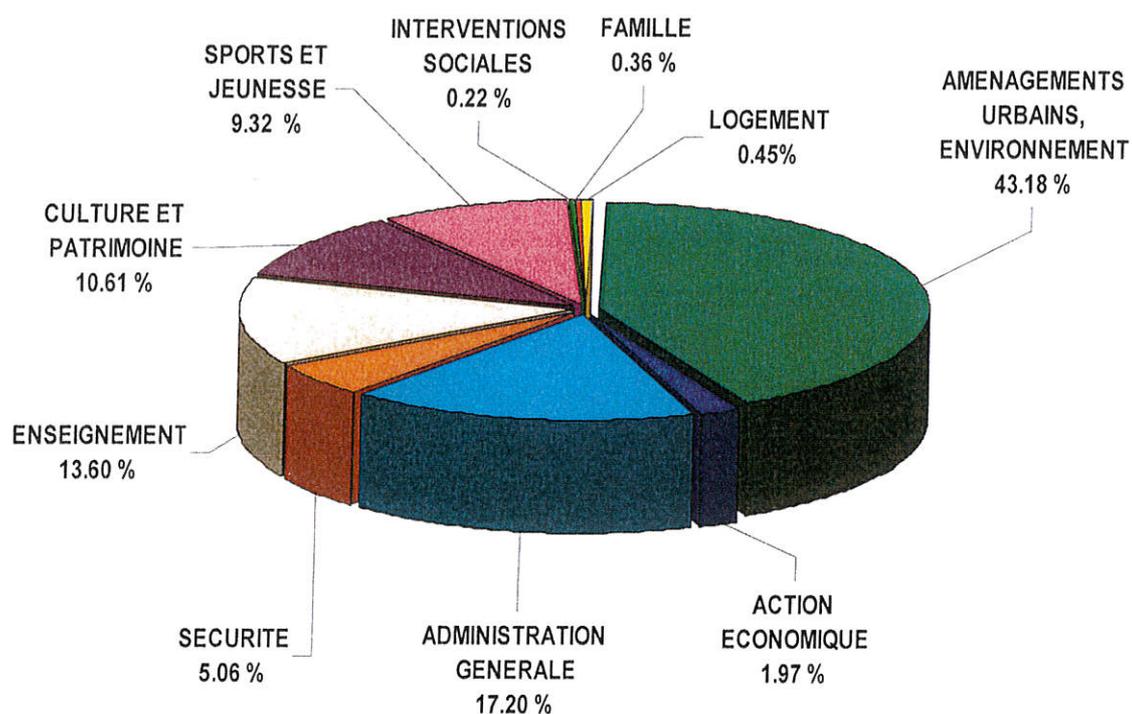
Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les actions menées dans le domaine des finances, dans l'organisation des directions ou de la gestion des hommes n'ont véritablement d'intérêt que si elles accompagnent un projet. Au de là des réponses aux attentes quotidiennes de la population qui restent des priorités comme la propreté, l'entretien de la voirie, la circulation, les espaces verts, les écoles et crèches, l'utilisation des équipements sportifs, nous avons demandé conjointement aux services de la Ville et de la CAPA de travailler à la construction d'un projet urbain à l'échelle du territoire. Cela implique de :

- De définir les ambitions urbaines sociales et économiques pour les années à venir.
- De proposer l'ensemble des grands projets structurants à mettre en œuvre pour y parvenir.
- De définir la stratégie de rayonnement, d'attractivité et de redynamisation du centre ville en en déclinant le programme d'action.

Pour l'exercice 2018, les dépenses d'équipement totalisent en propositions nouvelles 17.890 millions d'euros et 4.857 millions d'euros en reports soit un total cumulé de 22 747 310.87 €.

Équipements	Chap. 20	Chap. 204	Chap. 21	Chap. 23	TOTAL
Opérations sur AP/CP	855 000.00	200 000.00	2 660 720.00	4 609 160.00	8 324 880.00
Autres Opérations d'équipement	1 028 000.00	185 000.00	2 193 107.00	6 159 514.00	9 565 621.00
Total des dépenses nouvelles d'équipement	1 883 000.00	385 000.00	4 853 827.00	10 768 674.00	17 890 501.00
Dépenses d'équipement reportées CA 2017	587 347.60	-	1 402 919.78	2 866 542.49	4 856 809.87
Total des crédits d'équipement ouverts 2018	2 470 347.60	385 000.00	6 256 746.78	13 635 216.49	22 747 310.87

Répartition des dépenses d'équipement 2018 par politiques



↳ Les autorisations de programme et crédits de paiements

Les crédits nécessaires à la poursuite des autorisations de programmes sont inscrits au sein de ce budget primitif 2018. Le montant des CP d'AP de l'année se monte à 8 324 880 €. La situation de chaque autorisation de programme en cours de réalisation vous est présentée ci après.

Opération		Audit diagnostic Energétique des bâtiments communaux		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
0.00	187 000.00	20 310.00	105 000.00	61 690.00

Opération		Extension cimetière Saint Antoine allée T		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
0.00	1 584 722.00	482 987.91	450 000.00	651 734.09

Opération		Bassin de rétention Alzo di Leva 3		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
0.00	3 743 921.00	44 884.79	50 000.00	3 649 036.21

Opération		Opération Aménagement quartier du Vazzio		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
- 2 828 000.00	5 400 000.00	91 389.74	1 340 000.00	3 968 610.26

Opération		Espaces numériques dans les Ecoles		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
-74 080.00	2 436 120.00	0.00	1 663 680.00	772 440.00

Opération		Construction Ecole Annexe		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
8 068 100.00	8 113 100.00	0	80 000.00	8 033 100.00

Opération		Aménagement gymnase Saint Jean op.ITI		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
30 500.00	605 000.00	0	250 000.00	355 000.00

Opération		Aménagement gymnase Michel Bozzi op.ITI		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
1 400.00	908 000.00	373 625.57	300 000.00	234 374.43

Opération		Aménagement Eglise saint Roch		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
0.00	1 171 450.00	199 659.01	598 600.00	377 190.99

Opération		Création et aménagement Antiquarium Alban		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
702 700.00	1 962 700.00	48 062.50	132 200.00	1 782 437.50

Opération		Programme vidéo sécurité et verbalisation		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
340 000.00	840 000.00	52 058.16	780 000.00	7 941.84

Opération		Aménagement Stade de Pietralba op.ITI		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
28 500.00	793 000.00	603 376.22	189 400.00	223.78

Opération		Opération Beverini-Vico		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
- 1 197 788.00	2 751 212.00	101 158.14	1 071 000.00	1 579 053.86

Opération		Travaux aménagement du Boulevard Madame Mère		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
0.00	1 100 000.00	0	300 000.00	800 000.00

Opération		Travaux aménagement Traversée de Mezzavia		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
0.00	2 925 000.00	69 515.58	15 000.00	2 840 484.42

De très importants et stratégiques dossiers sont déjà engagés dans différents domaines aussi bien urbanistiques (place Campinchi, la Citadelle, le quartier du Finosello, le devenir du futur ancien hôpital...), qu'économiques comme le renforcement de l'attractivité commerciale du centre ville ou la valorisation des atouts patrimoniaux et touristiques comme la création d'un musée dédié à la famille Bonaparte au sein de l'hôtel de ville. Il s'agit de points primordiaux qui figureront dans le Contrat que la ville qui sera signé très prochainement avec l'Etat et la Caisse des dépôts. C'est une vision coordonnée et phasée dans le temps qui est proposée au Ajacciens. Cela donne un sens à l'action politique et une motivation pour l'ensemble de la

communauté Ajaccienne qui se sent concernée (il suffit de voir l'implication des Ajacciens lors de nos différentes réunions organisées dans les quartiers) par les actions de proximité que nous menons au quotidien en sachant qu'il contribue au projet du futur Ajaccio de demain.

Pour 2018, de nouvelles autorisations de programmes sont donc créés. La situation de ces autorisations de programme (ouverture de crédits et phasage) vous est présentée ci après.

Opération		Construction Conservatoire de Musique		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
7 900 000.00	7 900 000.00	0	500 000.00	7 400 000.00

Opération		Création Jardins partagés JDE		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
495 000.00	495 000.00	0	300 000.00	195 000.00

Opération		Opération Cœur de VILLE		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2018	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2018	Budgets suivants
2 700 000.00	2 700 000.00	0	200 000.00	2 500 000.00

↳ Inscriptions budgétaires d'équipement hors AP/CP

Le Plan Pluriannuel des Investissements prend appui sur le projet municipal et sur les capacités d'investissement qui découlent de la prospective financière. Ainsi, les dépenses d'investissement hors AP portent sur les besoins en équipements, la réhabilitation de bâtiments, les mises aux normes, l'accessibilité, les aménagements urbains, la voirie... Les inscriptions au budget sont établies en fonction des priorités municipales, des études réalisées, des procédures d'appels d'offres et des financements obtenus.

Pour 2018 près de 9.565 millions d'euros de crédits nouveaux sont affectés aux différentes études, aux acquisitions de matériels, aux subventions d'équipement et aux travaux et aménagements.

Le détail complet des inscriptions nouvelles pour l'exercice 2018 par chapitres et natures budgétaires est le suivant :

Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles : 1 028 000 €

Art 202 : ELABORATION REVISION URBANISME	
Etudes élaboration PLU tranche 2018	5 000.00
Art 2031 : FRAIS ETUDES	
Etudes potentialités spectacles vivants	90 000.00
Etudes Musée Napoléonien HDV	93 000.00
Etudes Statue Napoléon 1er Consul	15 000.00
Etudes restaurations escaliers patrimoniaux	50 000.00
Etudes patrimoine 3 rue des Glacis	30 000.00
Etudes Label Pavillon bleu plages	20 000.00
Diagnostic et mission Inventaire Patrimoine	160 000.00
Etudes levés Topographiques et géotechniques	55 000.00
Etudes PAPI eaux pluviales +schéma directeur	105 000.00
Etudes diverses de faisabilité de voirie	105 000.00
Etudes Cuisine centrale	20 000.00
Art 2051 : LOGICIELS INFORMATIQUES	
Logiciels informatiques	280 000.00

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 185 000 €

Art 20422 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
Subventions Aide au Bâti ancien	100 000.00
Subventions clubs sportifs haut niveau	30 000.00
Subventions équipements Crèche	5 000.00
Subvention Equipement SEM Grand site Parata	50 000.00

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles : 2 193 107 €

Art 2121 : PLANTATIONS	
Replantations de palmiers	20 000.00
Art 2138 : ACQT BATIMENTS	
Acquisition bâtiment Aspretto	115 000.00
Art 21568 : MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	
Acquisition et renouvellement extincteurs	10 000.00
Art 21578 : MATERIEL MOBILIER DE VOIRIE	
Matériel et mobilier urbain	100 000.00
Matériel de signalisation Police municipale et autres	60 000.00
Art 2158 : MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	
Matériel restaurants scolaires	35 000.00
Matériel direction commerce et artisanat	30 000.00
Matériel pour les crèches et centres de loisirs	35 000.00
Matériel pour programme européen Gritaccess	36 600.00
Matériel pour programme européen Intense	24 000.00
Matériel service des festivités et animations	70 000.00
Matériel Centre technique municipal	70 000.00

Matériel garage municipal	40 000.00
Matériel pour les plages	30 000.00
Matériel Musée Fesch	10 000.00
Matériel Bibliothèques municipales	20 000.00
Matériel divers service Hygiène	20 000.00
Matériel service de la voirie	14 000.00
Matériel voirie et éclairage public	15 000.00
Matériel technique Espace Diamant	40 000.00
Matériel outillage service des sports	83 850.00
Art 2181 : INSTALLATIONS GENERALES	
Aménagement plate forme collaborative	100 000.00
Art 2182 : MATERIEL DE TRANSPORT	
Achat de véhicules programmation 2018	450 000.00
Art 2183 : MATERIEL SPECIFIQUES ET INFORMATIQUE	
Matériel Informatique	250 000.00
Matériel pour programme européen Cievp	71 207.00
Matériel pour programme européen Gritaccess	1 850.00
Matériel pour programme européen Proterina	90 000.00
Matériel de vidéo surveillance	20 000.00
Art 2184 : MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	
Mobilier et Matériel écoles	60 000.00
Mobilier Ecole des Salines	177 700.00
Mobilier pour les services	70 000.00
Mobilier maisons de quartiers	8 400.00
Art 2188 : AUTRES MATERIELS	
Instruments pour Musique Municipale	6 000.00
Matériel Formation premiers secours DRH	9 500.00

Chapitre 23 : Travaux en cours : 6 159 514.00

Art 2313 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS	
Travaux bâtiments communaux	50 000.00
Travaux restructuration Elisa	100 000.00
Travaux d'accessibilité bâtiments communaux	100 000.00
Travaux extension cimetière EREA	50 000.00
Travaux divers de sécurité et conformité écoles	650 000.00
Travaux restaurants scolaires	210 000.00
Travaux bibliothèque et Espace Diamant	110 000.00
Travaux crèches	6 500.00
Travaux Musée Fesch et Chapelle Impériale	150 000.00
Travaux Maisons de quartiers	25 000.00
Art 2315 TRAVAUX AMENAGEMENT AGENCEMENTS	
Programme 2018 enrobés	900 000.00
Programme 2018 trottoirs	1 400 000.00
Travaux Schéma directeur EDF et éclairage public	105 000.00
Travaux aménagement pépinière municipale	100 000.00

Aménagement aires de jeux	70 000.00
Travaux programme espaces verts	70 000.00
Travaux aménagement paysager Millelli	45 000.00
Travaux aménagement paysager parc Berthault	100 000.00
Travaux aménagement paysager quartier des Etrangers	54 000.00
Travaux sur voirie, poteaux incendie, feux tricolores	282 500.00
Travaux aménagement Halles des sports de Vignetta	544 000.00
Travaux sur voirie, poteaux incendie	30 000.00
Travaux aménagement itinéraire cyclable	74 514.00
Travaux aménagement bannières Musée Fesch	15 000.00
Travaux Eclairage stade du Stiletto	154 000.00
Gestion et aménagement des plages	40 000.00
Aménagement des plages Pavillon Bleu	70 000.00
Travaux murs de soutènements	150 000.00
Travaux d'installations de sanisettes	54 000.00
Travaux d'adressage	15 000.00
Travaux aménagement Cimetières	200 000.00
Travaux divers d'aménagement de voirie	215 000.00
Art 2316 TRAVAUX DE RESTAURATIONS	
Restaurations et conservations Livres anciens	20 000.00

3. La gestion de la dette

Nous avons, au 01 Janvier 2018, 34 emprunts en cours répartis entre 7 établissements bancaires. L'encours total est de 74 534 112 € en diminution de 1 597 530 € par rapport au capital restant dû au 01 Janvier 2017 (76 131 642 €) soit une baisse constatée de 2.10 %.

La synthèse de la dette du budget principal est la suivante :

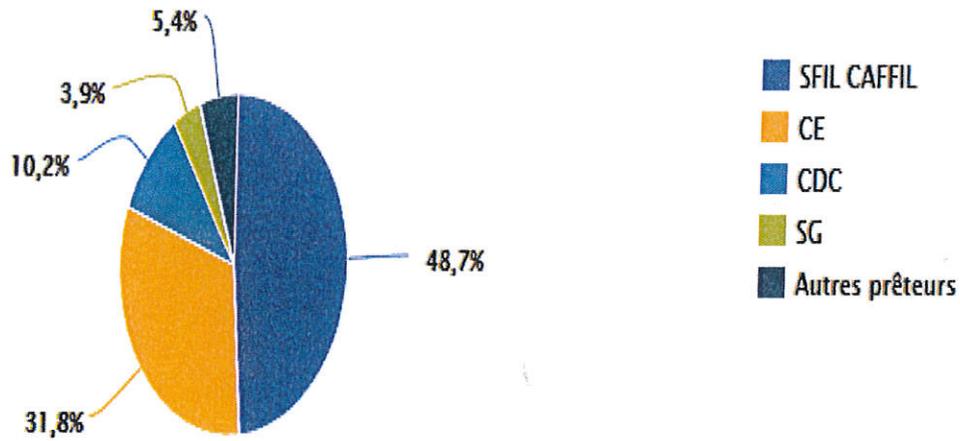
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
74 534 112.84 €	3.26 %	11 Ans	5 Ans 9 Mois

La Société de Financement Local reste le partenaire financier privilégié de la Ville suivi des institutionnels Caisse d'Epargne et Caisse des Dépôts et Consignations.

Organismes Prêteurs	Montants empruntés	Capital restant dû au 01/01/2018	Nombre d'emprunts
 Crédit Foncier	253 285.66	38 058.36	1
 Dexia CL	3 000 000.00	2 000 000.00	1
 Crédit Agricole	6 000 000.00	2 000 000.00	1
 Société générale	9 600 000.00	2 915 395.39	3
 Caisse des dépôts	14 729 220.00	7 605 509.92	8
 Caisse Epargne	32 557 673.73	23 709 151.40	10

 Sfil-Caffil	48 025 711.65	36 265 997.76	10
TOTAL	114 165 891.04	74 534 112.84	32

Dettes par prêteur



L'analyse par type de taux fait ressortir pour l'ensemble des emprunts à rembourser en 2018 un taux moyen simulé de 3.26 %.

Taux moyen	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
taux d'intérêt moyen de la dette pour la période	6.11 %	3.56 %	3.45 %	3.35 %	3.26 %



Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen	Classification
Fixe	52 123 218.29 €	69.93 %	3.88 %	A-1
Variable	15 126 432.10 €	20.29 %	1.62 %	A-1
Livret A	4 878 737.47 €	6.55 %	1.33 %	A-1
Barrière	2 405 724.98 €	3.23 %	4.15 %	B-1
Barrière avec multiplicateur	0 €	0.00 %	-	4-E
Change	0 €	0.00 %	-	6-F
Ensemble des risques	74 534 112.84 €	100.00 %	3.26 %	

Pour 2018, le montant prévisionnel des flux de la dette est de 10 476 529 € soit 8.40 % du budget total et sa répartition est la suivante :

Montant du capital à rembourser : 8 070 583.62 € Montant des intérêts à payer : 2 405 945.38 €

Etablissements prêteurs	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
		Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	2 935 485.19	559 176.40	2 376 308.79
CAISSE DES DEPOTS	1 206 863.82	185 483.69	1 021 380.13
CREDIT AGRICOLE	478 600.00	78 600.00	400 000.00
CREDIT FONCIER DE FRANCE	20 207.32	1 560.40	18 646.92
DEXIA CL	277 461.11	77 461.11	200 000.00
SFIL CAFFIL	4 778 002.30	1 408 222.84	3 369 779.46
SOCIETE GENERALE	779 909.26	95 440.94	684 468.32
TOTAL	10 476 529.00	2 405 945.38	8 070 583.62

➤ La charte de la dette

La charte de bonne conduite vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires. Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits bancaires proposés. Cette classification retient deux dimensions à savoir le risque associé à l'indice allant de 1 à 6 et le risque lié à la structure classé de A à E.

Structures	1	2	3	4	5	6
Indice sous jacents	Indices en euros	Indices inflations françaises ou zone euro	Ecart Indices zone euros	Indices hors zones euros	Ecart Indices hors zone euros	Autres indices
(A) taux fixe simple	72 128 388 € 96.77 %					

(B) barrière simple	2 405 725 € 3.23 %					
(C) option d'échange						
(D) multiplicateur jusqu'à 3						
(E) multiplicateur jusqu'à 5						
(F) autres types de structures						

Au cours des exercices 2014 et 2015, la Ville d'Ajaccio a mené deux opérations de renégociations d'emprunts structurés avec la SFIL, qui a repris la gestion des encours ex-DEXIA. Il s'agissait de l'emprunt classifié 6F selon la Charte de bonne conduite Gissler. Exposé à des risques de volatilité trop importants sur la durée résiduelle de cet emprunt (près de 12 ans), la SFIL a fait des propositions pour le sécuriser en taux fixe. Ces propositions ont été validées par le Conseil Municipal. Ces deux opérations ayant été menées, l'emprunt en question est désormais classifié 1A. Le profil de la dette de la Ville dans sa totalité est désormais sécurisé alors qu'au 1er janvier 2014, plus de 18 % de son encours était constitué d'emprunts structurés « dits toxiques ».

Dette selon la charte de bonne conduite



D. Les travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandats

Ce chapitre enregistre en opérations nouvelles les inscriptions suivantes :

▫ Au compte 4541 les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défallants. Les sommes ainsi avancées sont recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d'investissement. Au titre de l'exercice 2018, une inscription de 200 000 € est prévue.

▫ Aux comptes 4581 (en dépenses) et 4582 (en recettes) sont retracées les écritures concernant les opérations sous mandats exécutés par la collectivité pour le compte de la CAPA. Pour 2018 sont prévus les travaux de réseaux d'assainissement sur l'opération Bévérini-Vico pour un montant estimé de 298 788 € et la poursuite des travaux d'aménagement paysager de la station d'épuration de la route de sanguinaires à hauteur de 112 700 €.

E. Les opérations d'ordre

Le tableau suivant retrace les écritures d'ordre entre les sections du budget primitif 2018.

Dépenses de fonctionnement			Prévisions budgétaires	Recettes d'investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés
023	023	Virement vers la section d'investissement	117 578.80	021	021	Virement de la section de fonctionnement
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	1 800 255.74	040	28...	Amortissements des immobilisations
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	1 083 039.00		4817	Amortissements des charges financières
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			3 000 873.54	Total des recettes d'ordre d'investissement		

F. Les ratios communaux

Synthèse des Ratios communaux obligatoires

	Population retenue fiche DGF 2017 : 69 378 hab.	BP 2018 Ville Ajaccio	Moyenne nationale de la strate *
Ratio 1	Mesure du service rendu Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 292 €	1 395 €
Ratio 2	Poids de la fiscalité Produits des impositions directes/population	497 €	678 €
Ratio 3	Taille financière Recettes réelles de fonctionnement/population	1 310 €	1 582 €
Ratio 4	Effort et niveau d'équipement (Avec Anru) Dépenses d'équipement brut/population	641 €	260 €
Ratio 5	Niveau d'endettement (Avec Anru) ** Encours de la dette/population	1 186 €	1 475 €
Ratio 6	Dotation globale de fonctionnement DGF/population	182 €	269 €
Ratio 7	Poids du personnel Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (neutralisation prime de transport)	69.77 %	58.90 %
Ratio 9	Mesure de l'épargne nette Dépenses réelles de fonctionnement et amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement	107.56 %	96.50 %
Ratio 10	Taux d'investissement Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19.69 %	16.40 %
Ratio 11	Poids de la dette ** Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	77.73 %	93.20 %

*Source : les collectivités locales en chiffres 2017 Site internet : www.collectivites-locales.gouv.fr/ chapitre 4 « les ratios financiers obligatoires du secteur communal » point 7A les principaux ratios financiers des communes par strate de population, page 53.

** Suite à la mise en place du fonds de soutien, la méthode de calcul des ratios d'endettement n° 5 et 11 a été réajustée pour les collectivités ayant capitalisés une partie ou la totalité de l'indemnité de refinancement. Pour le calcul des deux ratios les collectivités pourront déduire de l'encours global de la dette le solde de l'aide du fonds de soutien à percevoir.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 19, février 2018 ;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 mars 2018 ;

ADOPTE

Par 34 voix pour

6 voix contre (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Leonetti, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Bastelica, Mme Simonpietri)

Le budget primitif 2018, tel que précisé ci-après :

Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
10	Dotations et fonds divers	113 000.00	34	6	
16	Dettes et emprunts	8 075 000.00	34	6	
20	Immobilisations incorporelles	1 883 000.00	34	6	
204	Subv. d'équipement versées	385 000.00	34	6	
21	Immobilisations corporelles	4 853 827.00	34	6	
23	Immobilisations en cours	10 768 674.00	34	6	
26	Participations et créances rattachées	170 000.00	34	6	
4541	Travaux pour tiers (d'office)	200 000.00	34	6	
4581	Travaux sous mandats	411 488.00	34	6	
Total des dépenses nouvelles d'investissement		26 859 989.00	34	6	
reports	Restes à réaliser du CA 2017	4 983 760.88	34	6	
Total des dépenses d'investissement		31 843 749.88	34	6	

Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
10	Dotations fonds et réserves (hors 1068)	4 280 000.00	34	6	
13	Subv. d'investissement reçues	11 410 693.41	34	6	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000.00	34	6	
4542	Travaux pour tiers (d'office)	200 000.00	34	6	
4582	Travaux sous mandats	411 488.00	34	6	
024	Produits de cessions	1 500 000.00	34	6	
021	Virement de la section fonctionnement	115 578.80	34	6	
040	Opérations de transferts d'ordre	2 883 294.74	34	6	
Total des recettes nouvelles d'investissement		26 803 054.95	34	6	
001	Solde d'exécution reporté CA 2017	1 964 601.80	34	6	
reports	Restes à réaliser du CA 2017	3 076 093.13	34	6	
Total des recettes d'investissement		31 843 749.88	34	6	

Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	14 920 000.00	34	6	
012	Charges de personnel et assimilés	63 120 000.00	34	6	
014	Atténuations des produits	700 000.00	34	6	
65	Autres charges de gestion courante	8 267 000.00	34	6	
66	Charges financières	2 450 000.00	34	6	
67	Charges exceptionnelles	210 000.00	34	6	
023	Virement vers la section investissement	115 578.80	34	6	
042	Opérations de transferts d'ordre	2 883 294.74	34	6	
Total des dépenses de fonctionnement		92 667 873.54	34	6	

Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
70	Produits des services et du domaine	7 060 000.00	34	6	
73	Impôts et taxes diverses	61 878 450.00	34	6	
74	Dotations, subventions et participations	20 732 500.00	34	6	
75	Autres produits de gestion courante	440 000.00	34	6	
013	Atténuation des charges	300 000.00	34	6	
76	Produits financiers	365 280.00	34	6	
77	Produits exceptionnels	100 000.00	34	6	
Total des recettes nouvelles de fonctionnement		90 876 230.00	34	6	
002	Reprise anticipée du résultat CA 2017	1 791 643.54	34	6	
Total des recettes de fonctionnement		92 667 873.54	34	6	

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI